

LA SECURITE ALIMENTAIRE

I.- Introduction

La Mauritanie est un pays sahéro-sahélien dont les superficies cultivables représentent moins de 1% de la superficie totale. La production agropastorale est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et le pays est structurellement déficitaire sur le plan céréalier. Il est sujet depuis 1970 à des sécheresses récurrentes et à une fréquence des catastrophes naturelles auxquelles s'ajoute l'action dévastatrice de l'homme et des ennemis de cultures. C'est dire combien la sécurité alimentaire en Mauritanie constitue un enjeu considérable et nécessairement prioritaire. C'est pourquoi il est fondamental d'asseoir une stratégie sectorielle appropriée accompagnée de programmes ambitieux et efficaces en vue de limiter sensiblement les effets de l'insécurité alimentaire structurelle et de renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et enfin d'évaluer les multiples contraintes et défis qu'affronte le secteur. La présente contribution au CSLP 2006/2010 sera certainement réajustée pour tenir compte des orientations et choix prioritaires qui seront arrêtés après validation de la stratégie du secteur.

Par ailleurs, une Politique Nationale du Développement de la Nutrition (PNDN) a été élaborée et adoptée par le Gouvernement en décembre 2005. Le CSA a pris en compte dans ses futurs programmes l'exécution des volets du PNDN relevant de ses missions. La mise en œuvre d'autres volets de ce programme relèvent d'autres structures et n'a pas été évoquée ici.

II.- Les enjeux

Les systèmes de production du secteur demeurent archaïques, le milieu naturel fortement dégradé et une partie non négligeable de la population rurale reste encore réticente au travail agricole, étant donné surtout la faiblesse des revenus escomptés. En dépit de la priorité accordée par les pouvoirs publics à l'accroissement de l'investissement dans le domaine de l'agriculture (irriguée et sous pluie), le taux de couverture des besoins en céréales par la production nationale a varié entre 16% en 2002-2003 et 30% en 1998-1999 au cours des sept dernières années. Les investissements dans le secteur ont été caractérisés par un mauvais ciblage et n'ont porté que rarement sur les créneaux clés et entraînés, mais surtout sur d'autres moins pertinents et plus sujets à risque.

La demande de produits alimentaires reste donc largement non satisfaite par la production locale et le pays doit importer annuellement au moins 70% de ses besoins alimentaires et notamment plus de 200 000 tonnes de céréales.

Par ailleurs, durant ces dernières années la Mauritanie a connu une succession de crises alimentaires découlant des catastrophes naturelles (sécheresse, invasion acridienne, inondations, vague de froid, ennemis des cultures etc.). Ces crises alimentaires conjoncturelles ont, à plusieurs reprises, atteint un degré de gravité tel que les vies de centaines de milliers de personnes et de têtes de bétail ont été sérieusement menacées.

Cette situation de succession de crises conjoncturelles crée un contexte d'insécurité alimentaire quasi structurelle affectant en profondeur le milieu rural et précarisant les conditions de vie des populations. En effet les populations rurales sont déjà très pauvres et ne disposent pas de revenus stables et réguliers. (Le taux de pauvreté en milieu rural est de 57%).

La précarité des conditions de vie en milieu rural et la répétition des secousses ont conduit à un exode massif vers les grands centres urbains qui n'étaient pas préparés à accueillir cette population nouvelle dont la vulnérabilité alimentaire s'est accentuée. La situation alimentaire des populations pauvres des quartiers périphériques des grands centres urbains est devenue du coup particulièrement alarmante d'autant plus que les rares années de bonne pluviométrie n'y changent rien.

Plus grave encore, la majorité des intervenants considèrent que leur situation doit être traitée dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté sans assistance alimentaire alors que la malnutrition prononcée est courante. D'autres programmes qui atténuent dans d'autres zones du pays l'insécurité alimentaire sont inconnus dans le milieu périurbain (cantine scolaires, vivres contre travail, banques de céréales etc.).

Pourtant l'enquête menée en octobre 2005 par la direction de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire en octobre 2005 dans les principaux centres urbains a montré la forte vulnérabilité d'une frange de la population urbaine estimée à 227 745 personnes et évalué leurs besoins d'assistance pour l'année 2006 à 13.346 tonnes de céréales et 2836 tonnes de produits complémentaires.

Le phénomène d'insécurité alimentaire est né de tous ces déséquilibres majeurs et il a comme corollaire la pauvreté montante qui l'a installé dans une logique de cercle vicieux.

C'est ainsi que plus d'un demi million de personnes sont considérées comme vivant en permanence dans une situation d'insécurité alimentaire structurelle. Ce chiffre peut facilement avoisiner les 2 millions de personnes durant les années de déficit élevé de production ou de catastrophes.

Toute évolution défavorable tels que les retards dans la distribution de l'aide alimentaire ou une hausse importante des prix des denrées pourrait faire basculer le pays d'une situation précaire à une situation de crise alimentaire grave.

A titre d'exemple les enquêtes de vulnérabilité ont fait apparaître que dès octobre 2004 :

- sur 193 Communes rurales recensées en Mauritanie, 173 sont déclarées à risque
- 60 Communes sont considérées en vulnérabilité élevée et 87 en vulnérabilité extrême.

Cela représente une population rurale de 885 000 personnes nécessitant une aide alimentaire.

Il convient de noter que ces enquêtes ne prennent pas en compte la population urbaine qui représente environ 60 % de la population nationale.

Les enquêtes menées par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaires au cours des cinq dernières années ont révélé que sur les 197 communes rurales enquêtées, 154

sont considérées comme à vulnérabilité récurrente, ce qui correspond à une population à risque d'insécurité alimentaire récurrent de 700 000 personnes.

Cette situation a eu un impact négatif majeur sur la morbidité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans. C'est ainsi que l'enquête Démographie et Santé 2001-2002 estime que 35% des enfants souffrent de malnutrition chronique et 17% de malnutrition sévère.

La prévalence du retard de la croissance était de 57% des enfants en 1990 (enquête PAPCHID) et a baissé à 44% en 1995 (enquête MICS). Malgré cette baisse, les proportions restent 15 fois plus élevées que la normale et très au de-là des seuils acceptables.

Le rapport Poids/Taille chez les moins de 5 ans est passé de 7,2% (MICS 1995) à 12,8% (EDSM 2000-2001).

La prévalence de la malnutrition aigüe se situe entre 10 et 25 % selon des investigations (Word Vision, VAM/PAM, UNICEF, DRPSS) et ce selon les régions et les saisons. Ces proportions sont considérées graves par la classification de l'OMS.

Les carences en micronutriments existent partout et constituent un problème majeur de santé publique.

On constate notamment des carences en fer, en vitamines A et en iode.

Par ailleurs, le modèle alimentaire chez les ménages de tous les niveaux socio-économiques est souvent pauvre et très peu varié. L'apport énergétique moyen est à 2092 Kcal alors que la FAO et l'OMS recommandent un minimum de 2400 kcal et ce apport provient à 76 % de céréales.

Aux problèmes inhérents à la faible couverture des besoins alimentaires par la production locale et l'insuffisance et l'instabilité des revenus, il faut ajouter les difficultés d'approvisionnement dans un vaste pays caractérisé par l'éparpillement, la sédentarisation anarchique et l'enclavement des zones habitées.

Une bonne partie des difficultés alimentaires actuelles trouvent leur source dans le déséquilibre structurel des mécanismes de sécurité alimentaire et qui contribuent fortement à amplifier les crises conjoncturelles. La résolution de ces problèmes doit nécessairement faire appel à des actions plus structurées de sécurité alimentaire dans les zones où ces crises sont aujourd'hui plus profondes.

III.- Stratégie et programmes mis en œuvre :

La Mauritanie a participé, dans le cadre du CILSS, au processus régional d'élaboration d'un cadre stratégique de sécurité alimentaire pour l'ensemble de la région sahélienne. Un avant-projet de stratégie nationale pour la sécurité alimentaire a été préparé dans ce cadre en 2002, mais celui-ci n'ayant pas reçu l'assentiment de tous les acteurs du secteur, il n'a pas encore été soumis officiellement au gouvernement.

Par contre, la restructuration du Commissariat à la Sécurité Alimentaire engagée en 1998, dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire en Mauritanie (PACSA, U.E) a permis la mise en place d'un certain nombre d'outils devant contribuer à la sécurité alimentaire. Il s'agit de :

- Le renforcement du dispositif d'information, avec la mise en place de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA);
- la mise en place du stock de sécurité physique et financier ;
- la réforme du dispositif de concertation – coordination ;
- l'instauration de secours d'urgence et la mise en place de la Direction chargée de l'action humanitaire ;
- la création d'une structure indépendante de gestion des microprojets (Agence d'Exécution des microprojets – AEMP).

En outre, avec le Programme Alimentaire Mondial, le CSA mène depuis plusieurs années déjà un ensemble de programmes ciblés et orientés vers les populations vulnérables en milieu rural. Il s'agit de :

- la réalisation d'enquêtes régulières VAM pour identifier les populations à risque dans les zones de faible production et évaluer leurs besoins alimentaires;
- la mise en œuvre d'un programme de microprojets « Vivres Contre Travail » pour la réalisation d'infrastructures de sécurité alimentaire ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de crises et de sorties de crises matérialisés par les « Plans d'Urgence » et les « Interventions Prolongées de Secours et de Redressement ».

Il s'agit là d'un ensemble de dispositifs pouvant contribuer sensiblement à l'atténuation de l'insécurité alimentaire structurelle, dont l'éradication reste dépendante de l'action combinée de plusieurs départements et des performances de l'économie en général.

Ces programmes permettent également de disposer d'outils permettant d'intervenir en cas de crises alimentaires conjoncturelles.

L'efficacité de ces outils et les performances attendues dépendent de la levée d'un certain nombre de contraintes.

IV.- Contraintes :

Les principales contraintes qui se posent au niveau du secteur sont :

IV.1. La faiblesse de la coordination au niveau gouvernemental :

Ce manque de coordination réduit aujourd'hui notre capacité de négociation avec les partenaires étrangers qui sont souvent sollicités par différents départements pour des programmes liés à la sécurité alimentaire et relevant en principe, du champ d'activité du CSA.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les partenaires (PAM, FAO, Union Européenne, CILSS, bilatéraux, ONGs nationales et internationales, Croix Rouge Internationale et le Croissant Rouge Mauritanien, le secteur privé) souhaitent fortement que le gouvernement désigne un interlocuteur et définisse une politique claire pour le secteur.

Les ONGs internationales déplorent l'absence de cadre de concertation.

Leur tutelle n'est pas connue et pourtant elles exécutent des programmes importants qui auraient permis, s'ils étaient bien coordonnés et ciblés de contribuer considérablement et efficacement à la lutte contre l'insécurité alimentaire en particulier et à la lutte contre la pauvreté d'une façon générale. A titre d'illustration, aucune structure de l'Etat n'aurait demandé la communication des programmes envisagés par les ONGs internationales ou leurs programmes d'activités.

Même en période de crise, la coordination des interventions qui constitue pourtant un élément essentiel de l'efficacité de la gestion des crises (choix des instruments appropriés, localisation des interventions, etc.) occupe peu de place dans le dispositif public.

Il s'agit pourtant d'une mission importante qui incombe à l'Etat, au CSA en l'espèce. Pourtant cette coordination est essentielle pour assurer une réponse correcte aux crises et permettre une bonne complémentarité des intervenants, et une harmonisation suffisante des pratiques d'intervention auprès des populations. Cette coordination devrait impliquer aussi les ONG dans la mesure où elles jouent un rôle important soit comme acteurs directs, soit comme opérateurs de certaines agences d'aide bilatérale ou multilatérale.

IV.2. L'absence d'une stratégie claire en matière de sécurité alimentaire

Il s'agit pour le pays de se doter d'une stratégie de sécurité alimentaire à long terme, qui représente un réel cadre d'orientation et de référence partagé par l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations internationales et non gouvernementales.

Cette stratégie doit permettre ensuite :

- de passer au crible les politiques sectorielles et de vérifier la façon dont elles traitent les enjeux de sécurité alimentaire, chacune dans son domaine;
- de mettre en chantier les réformes de politiques indispensables ;
- d'inscrire plus nettement les enjeux liés à la sécurité alimentaire dans les politiques publiques de façon à permettre à la Mauritanie de mieux prendre en compte les OMD en rapport avec la malnutrition et la sécurité alimentaire ;
- de coordonner l'action de l'Etat et des autres acteurs sur la base de finalités et d'objectifs communs partagés.

Et pourtant aucune concertation entre les départements de l'Etat concernés n'a eu lieu jusqu'à présent sur cette stratégie et le Forum qui était censé en débattre au cours de l'année 2005 n'a pas encore été tenu.

IV.3. Réduction de l'aide extérieure

Les aides alimentaires reçues par notre pays sont en réduction constante depuis une décennie, en raison d'une nouvelle approche des donateurs privilégiant l'octroi de cette aide aux seuls pays victimes de catastrophes naturelles (tremblement de terre, épidémies, inondations, etc.) ou de guerre civile. Aussi certains partenaires se réfèrent à la capacité grandissante du pays à importer des vivres (2 Grands Moulins

implantés à Nouakchott) ainsi que l'appréciation de l'ouguiya dans la perspective de l'exploitation des ressources pétrolières, estiment que la capacité de la Mauritanie à financer son déficit sera plus grande.

IV.4. La difficulté à mobiliser des ressources au profit des populations urbaines

Malgré la situation alarmante de plusieurs franges de la population des quartiers périphériques des grandes villes et les signes de malnutrition que nous constatons tous les jours, il a été très difficile ces dernières années de mobiliser des ressources auprès des partenaires ou même de l'Etat pour intervenir au profit de ces populations. En effet l'idée largement répandue est que l'insécurité alimentaire dans le milieu urbain doit être traitée dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté. Elle doit en fait être traitée dans ce cadre mais pas exclusivement parce qu'en attendant ces populations sont menacées dans leur dignité voire dans leur existence même.

IV.5. L'absence d'un régime fiscal et douanier adapté aux spécificités du CSA

Le CSA est contraint, à chaque réception de produits alimentaires de solliciter auprès du Ministère des Finances, les facilités nécessaires, d'où des retards dans le déchargement de cette aide engendrant des coûts de surestaries inadmissibles pour les donateurs.

IV.6. La faiblesse des capacités de transport et de stockage du CSA

La mise en œuvre des interventions humanitaires et des programmes de micro-projets nécessite l'acheminement d'importantes quantités de vivres et de matériel sur toute l'étendue du territoire et notamment vers des zones enclavées ou d'accès difficile.

La faible capacité du Parc du CSA et sa vétusté ont retardé l'exécution de ces activités. A cela s'est ajoutée l'insuffisance des infrastructures de stockage aussi bien à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays.

IV.7. L'insuffisance des subventions accordées par l'Etat pour le financement des programmes du CSA

L'Etat considère que le financement des programmes menés par le CSA doit toujours être recherché auprès des donateurs traditionnels.

IV.8. Les limites des systèmes nationaux d'informations

Les systèmes nationaux d'information ne sont pas toujours performants et la diffusion de l'information reste limitée, ce qui se traduit par une dissonance entre les différents bailleurs sur les chiffres.

Par ailleurs, les indicateurs de malnutrition sont quasi-absents du suivi de la sécurité alimentaire. Un travail commun entre d'une part les directions du CSA concernées (la cellule nutrition et l'OSA) et les autres structures spécialisées (MSAS, UNICEF, ONGs spécialisées, etc.) d'autre part n'a pas encore été fait.

IV.9. Les insuffisances relevées au niveau des ressources humaines de l'institution et à l'absence d'une formation appropriée et permanente.

IV.10. Le manque d'évaluation d'impact

Ce manque de suivi des différents instruments mobilisés en réponse aux crises (Distribution gratuite, Vivres Contre Travail, Vivres pour la Formation, Vente à prix modérés ou subventionnés, Aides ciblées ou non, Stockage décentralisé au travers des banques de céréales, Stock National de Sécurité, Actions nutritionnelles, Appui aux cultures de contre saison, etc.) empêche la capitalisation des expériences en évaluant les impacts de différents modes d'intervention pour en tirer un ensemble de « bonnes pratiques ». Ce qui aurait permis de sélectionner sur une base mieux informée, les modes d'intervention les plus pertinents et les plus efficaces, en fonction des objectifs visés.

Par ailleurs, il y a lieu de regretter la tendance de certaines administrations locales à s'immiscer dans l'exécution des programmes régionaux au mépris des procédures en vigueur.

Enfin, l'absence au niveau régional d'une représentation des organes de contrôle de l'Etat constitue une faiblesse pour la bonne exécution des programmes de sécurité alimentaire avec rigueur et transparence.

V.- Bilan du CSLP (2001 – 2004)

Le CSLP 2001-2004 prévoyait à moyen terme, d'améliorer durablement le niveau de l'offre de produits alimentaires de première nécessité et de l'accessibilité économique des populations à ces produits.

A court terme, l'accent devrait être mis sur la prévention et l'atténuation des crises alimentaires par la production d'informations fiables et leur transmission régulière aux décideurs dans une optique d'alerte précoce et la mise en place de mécanismes appropriés d'intervention rapide.

La plupart de ces mesures ont été prises notamment :

- la mise en place du Stock National de Sécurité Alimentaire (physique et financier) avec des procédures de gestion concertées avec les partenaires; il est à déplorer que le stock financier, consommé dans le cadre du Plan d'Urgence 2003, n'a pas été renouvelé;

- la mise en place de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire ; l'Observatoire de la Sécurité Alimentaires a, depuis 2001, assuré le suivi de la sécurité alimentaire, produit des flash mensuels réguliers et établi chaque année la carte de la vulnérabilité dans le pays ;
- la création de l'Agence d'Exécution de microprojets ;
- mise en place d'instances régionales de concertation et de programmation de la sécurité alimentaire (Comité Régional de Développement -CRD et Comité Régional de Sécurité Alimentaire - CRSA).

Les actions prévues au CLSP concernent uniquement des actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du PACSA. En outre, aucune action dans ce domaine n'a été financée sur les ressources de l'Initiative PPTE, bien que concourant toutes à la lutte contre la pauvreté et contribuant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire.

C'est ainsi que d'autres activités de sécurité alimentaire, non inscrites au CSLP 2001-2004, ont été accomplies par les Pouvoirs publics et/ou la société civile en collaboration avec les partenaires au développement. Elles concernent soit des réponses à des crises alimentaires causées par des catastrophes naturelles, soit des programmes ciblés de sécurité alimentaire (action humanitaire, développement à la base et nutrition) parmi lesquels on peut citer :

- des distributions gratuites de 100 000 tonnes de vivres toutes denrées confondues (hors plan d'urgence 2002-2003) financés par la Coopération française, la Coopération italienne, l'Union Européenne, Coopération japonaise, le PAM, la Chine, l'Etat mauritanien et d'autres donateurs.
- un plan d'urgence en 2002/2003 suite à une sécheresse exceptionnelle qui a mobilisé des ressources de l'ordre de 14 milliards d'ouguiyas (y compris les frais opérationnels) et permis de sauver les populations et le bétail durant cette année particulièrement difficile ;
- la création en 2004 d'une cellule de nutrition et la mise en œuvre d'un programme qui a porté sur l'ouverture de 218 CAC et 3 CREN et 2 cantines scolaires pour une valeur de 214 millions d'ouguiyas avec l'aide de la coopération italienne, japonaise et de l'Union Européenne.
- des programmes de microprojets financés par les partenaires au développement (PAM, UE, France, Italie, Japon). Il s'agit notamment de :
 - . le programme Ressources en Eau de l'activité Développement Rural du Programme de pays (2003-2008) qui a porté sur 634 microprojets et mobilisé 10722 Tonnes de vivres et 652 millions d'ouguiyas d'Intrants Non Alimentaires ;
 - . le programme spécial de microréalisations financé sur les produits de la vente d'une partie de l'aide alimentaire qui a porté sur la réalisations de 245 micro projets pour lesquels ont été mobilisés 1497 tonnes de vivres et 165 millions d'ouguiyas d'Intrants Non Alimentaires ;
 - . le programme d'appui à la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté financé par la Coopération Italienne qui a permis la réalisation de 9 projets pour un financement de 72 millions d'ouguiyas et le financement de 83 Centres d'Alimentation Communautaires (CAC), Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) et Cantines Scolaires (CS) ;

. le programme d'appui communautaire à la sécurité alimentaire (PACSA) (2000-2005) financé par l'Union Européenne et exécuté à travers l'Agence d'Exécution des microprojets (AEMP) qui a porté sur la réalisation de 209 microprojets de typologies diverses pour une enveloppe de 2,7 milliards d'ouguiyas à travers deux volets :

- volet 1 : microprojets
- volet 2 : Programme à Sécurisation Alimentaire à Ancrage Communale (PSAAC).

. la clôture de jardins maraîchers de 20,3 ha soit 14000 ml pour un coût de 44,7 millions d'ouguiyas sur financement de la coopération française ;

. l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (2005-2007) Approuvée pour la période 2005-2007, l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR), mise en œuvre par le CSA avec l'appui du PAM, vise à renforcer les moyens d'existence des populations affectées par les chocs successifs aux crises alimentaires qu'a connu la Mauritanie au cours des dernières années. La mise en œuvre de l'IPSR en 2005 a permis la distribution dans les zones agro-pastorales d'environ 31.000 tonnes de vivres d'une valeur de 17,8 millions de dollars des Etats-Unis. Le volet vivres contre travail de l'IPSR a appuyé la réhabilitation d'environ 650 diguettes traditionnelles. Mille deux cents (1200) Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité (SAVS) ont été mis en place dans le cadre de son volet secours, améliorant la disponibilité céréalière en période de soudure.

VI.- Les grandes Orientations Stratégiques

Le bilan de mise en œuvre du CSLP au cours de la période 2001/2004 révèle que les objectifs assignés au secteur ont été, pour l'essentiel, atteints. En effet ceux-ci se limitaient à la seule mise en place de dispositifs et d'outils de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Cependant, si les objectifs du précédent CSLP en matière de sécurité alimentaire constituent un substrat essentiel et fondamental pour la prévention et la gestion des crises, il n'en demeure pas moins que la lutte contre l'insécurité alimentaire requiert des actions directes à effet durable afin de permettre aux populations de se prendre en charge elles-mêmes pour améliorer leur propre sécurité alimentaire.

Ces activités doivent s'inscrire dans une stratégie de sécurité alimentaire qui doit constituer un réel cadre d'orientation et de référence partagé par l'ensemble des acteurs intéressés (public, privé, société civile, partenaires au développement).

Cette stratégie - allant du principe que l'insécurité alimentaire constitue l'une des dimensions premières de la pauvreté - aura pour objectif principal d'assurer l'accès de tous les citoyens à tout moment aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. Elle devra être guidée par les principaux déterminants de la sécurité alimentaire à savoir :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- leur accessibilité par les populations en particulier les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements et des prix dans l'espace et le temps ;
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Chacune de ces dimensions doit être appréhendée au niveau des individus et des ménages, au niveau des communautés et des terroirs, mais aussi au niveau national.

Le prochain CSLP (2006-2010) pour atteindre l'objectif général, devra d'une part ; endiguer, voire éradiquer l'insécurité alimentaire structurelle, et, d'autre part, renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

VII.- Les actions prioritaires :

Les actions à proposer pour la période 2006-2010 sont tributaires des orientations et des objectifs de la stratégie nationale de sécurité alimentaire dont l'élaboration est en cours.

Cependant et conformément aux recommandations définies dans les grandes orientations stratégiques, un certain nombre d'actions peuvent d'ores et déjà être inscrites dans le prochain CSLP en attendant de les compléter. Il s'agit, en l'occurrence, d'actions relatives :

- au renforcement de la capacité de conception et de mise en œuvre des programmes du CSA, y compris la mise en place d'un système d'information ;
- au suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle et au renforcement des capacités de l'Observatoire notamment dans l'analyse de l'impact des programmes et la prise en charge du suivi de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en milieu urbain ;
- à l'assistance aux populations vulnérables et/ou victimes de catastrophes naturelles notamment par des distributions gratuites ou l'ouverture de banques de céréales ;
- au renforcement et à la diversification du stock national de sécurité alimentaire, notamment par l'introduction des aliments de complément ;
- à la lutte contre l'insécurité alimentaire notamment en favorisant l'accès des communautés rurales aux services sociaux de base et en mettant en œuvre des programmes post crises de réhabilitation des infrastructures des zones sinistrés et qui constituent la jonction entre les actions de secours et les actions de redressement ;
- à la mise en œuvre de programmes de nutrition en faveur des enfants, des femmes allaitantes ou enceintes, des personnes âgées, des mendiants, des handicapés et des malades en milieu rural et périurbain conformément aux axes prioritaires de la Politique Nationale du Développement de la Nutrition.
- à l'amélioration des capacités d'intervention de l'Agence d'Exécution des microprojets.
- au renforcement des capacités de stockage et de transport du CSA
- à la constitution d'un Stock National de Matériel de Premiers Secours et au Renforcement de la Capacité Nationale de Riposte dans les cas de Catastrophes Naturelles.

La mise en œuvre de ces actions se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les autres départements ministériels concernés par la sécurité alimentaire, les partenaires, la société civile et les bénéficiaires des interventions. En vue de renforcer la capacité nationale d'exécution des programmes, une attention particulière sera accordée à la société civile notamment aux ONGs nationales.

La matrice présentée en annexe donne par objectif stratégique les actions prioritaires, leur calendrier d'exécution, les indicateurs de suivi et les budgets./-